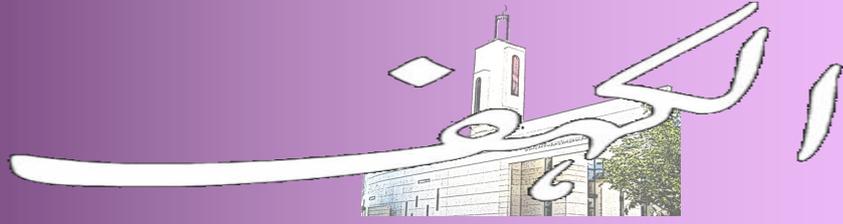


بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ



Al KAHF Le Journal

## Edito

Les louanges sont à Allah, le Puissant, le Majestueux. Que le salut et la paix soient sur notre prophète, sur sa famille, ses compagnons et ceux qui le suivent dans le droit chemin jusqu'au jour de la résurrection. Comme tout un chacun le musulman recherche le bonheur. La différence est que nous croyons que le bonheur parfait ne s'obtient finalement que dans l'au-delà, dans le Paradis. Cette croyance ne nous interdit évidemment pas de chercher dans cette vie une part de bonheur, en étant pleinement conscients de son caractère éphémère et imparfait, au contraire, nous sommes encouragés à cela. Simple-ment, pour nous, ce bonheur terrestre ne se réalise que dans l'obéissance à Allah, dans l'accomplissement des prescriptions et l'éloignement des interdictions. Notre Prophète ﷺ nous a appris à valoriser et reconnaître les bienfaits d'Allah. Il nous dit : « Quiconque se réveille jouissant de la sécurité, de la santé et possédant de quoi se nourrir pour la journée, c'est comme-ci le bas-monde lui avait été accordé » (Al Boukhari dans *aladab*, Al Tirmidhi). Al Manawi commente disant que celui à qui Allah a accordé ces bienfaits « possède en fait tout ce dont il a besoin dans cette vie, et doit se montrer reconnaissant envers Allah, en obéissant à son bienfaiteur, en ne Lui désobéissant pas et en ne L'oubliant à aucun moment ». La sécurité, la santé, le minimum de confort matériel sont de grands bienfaits que nous devons chercher à obtenir et à préserver à tout prix, ne serait-ce qu'afin de pouvoir adorer Allah convenablement. Les Textes du Coran et de la Sounnah qui le prouvent sont nombreux. Nous devons donc, en tant que musulmans, participer et veiller au maintien de la sécurité et de la paix dans la société et des conditions permettant une vie prospère et heureuse, « entraidez-vous à la bonté et à la piété, ne vous soutenez pas dans le péché et la transgression... ».

والسلام عليكم

L'équipe du journal

## Aller voter ?

Le musulman, citoyen français, peut-il, doit-il s'intéresser à la politique, s'y engager ne serait-ce qu'en participant aux élections ? Question incongrue, déplacée même, pour certains, elle doit pourtant être posée. En effet, notre communauté musulmane est malheureusement connue pour son manque de participation aux élections et le peu d'intérêt qu'elle porte aux débats politiques. Cela est constaté, les taux d'abstention les plus élevés sont très souvent observés dans les quartiers où une grande partie de la population est musulmane. Les conséquences à ce manque d'implication sont nombreuses et désastreuses, nous le voyons chaque jour. À l'inverse, nous constatons aussi parfois, que dans les localités où les musulmans cherchent à s'investir dans la vie de la cité (la politique) la compréhension mutuelle et le dialogue sont favorisés, les droits de chacun et les libertés sont d'avantage respectés.

Si certains idéologues musulmans essaient aujourd'hui de donner une justification religieuse ou philosophique au désengagement de la communauté, nous ne sommes pas dupes ; celui-ci a avant tout une origine culturelle et historique : les premières générations d'immigrés musulmans n'envisageaient souvent pas de faire leur vie en France et ne s'intéressaient donc pas au débat politique, venaient de pays dans lesquels le peuple n'a pas son mot à dire dans la gestion du pays, et n'avaient enfin, souvent pas le droit de vote, faute de nationalité. Cette situation est désormais révolue : nous sommes partie prenante de la société française, pouvons voter et considérons la liberté d'expression et de participation aux débats de société comme un droit fondamental.

Nous ne contestons pas que le terme et/ou le principe de « démocratie » en tant que « pouvoir au peuple » peut être discuté d'un point de vue théologique strict - chez les musulmans et chez les adeptes

d'autres religions - ou encore du point de vue philosophique. Certains l'ont fait et le débat se poursuit. Nous ne contestons pas non plus que ce système est toujours perfectible. Ceci dit, l'objet de notre présent propos est de savoir s'il est possible voire souhaitable, pour nous musulmans de participer aux élections en votant.



Nos *oulamas* ont listé parmi les principes des fondements du droit ceux qui autorisent et encouragent même les musulmans à se mobiliser pour voter. Citons le fait que « ce sans quoi ce qui est obligatoire ne peut être accompli devient à son tour obligatoire ». Or, nous savons que beaucoup de préceptes de notre religion ne peuvent être mis en pratique qu'avec l'aval des pouvoirs publics, or nous pouvons contribuer à choisir leurs représentants. Le deuxième principe est celui « d'obstruction aux prétextes conduisant à l'illicite ». Supposons qu'un candidat propose d'interdire le jeûne de Ramadan, ce principe exige de nous que nous nous positionnons contre lui et que nous lui obstruons la voie vers le pouvoir. Le troisième principe bien connu des *oussouliyin* est celui de « la recherche de l'intérêt général » qui nous oriente au choix du candidat dont le programme s'avérerait le plus profitable à l'ensemble de la société au sein de laquelle vivent les musulmans. Finalement, la « licéité » du vote et sa nécessité repose sur « l'intention qui accompagne l'acte » du votant, à savoir la recherche du meilleur ou à défaut du moins pire.

Si les déçus de tel ou tel parti sont invités à participer aux élections primaires de tel autre parti, alors nous ne devrions pas nous en abstenir ; d'autant que nous partageons avec la plupart des partis comme avec l'ensemble de nos concitoyens de nombreuses valeurs. Participer à ces élections est aussi un moyen de nous affirmer, de montrer notre implication, notre engagement, et peut-être aussi parfois notre exaspération vis-à-vis de certains discours populistes, haineux, stigmatisants, favorisant la division de la société.

Certains se demanderont pour qui voter ? Le vote doit se faire sur des critères aussi objectifs que possibles. Le

choix du candidat doit reposer sur une connaissance même résumée de ses discours, ses actes, ses prises de positions et de son programme. Il n'y a pas de candidat parfait, loin de là. Peu sont irréprochables, quelque soit le scrutin. Il s'agit de rechercher son intérêt et celui de la collectivité comme évoqué plus haut, et/ou au moins d'éviter le pire.

Terminons enfin, en rappelant que l'Islam a ré-institué la croyance authentique et positive en le Destin : la croyance qu'Allah sait tout à l'avance mais qui exige en même temps de nous d'œuvrer sans négliger aucun acte. « *Si tout est écrit, demanda un homme, à quoi bon œuvrer ? - Oeuvrez, rétorqua l'Envoyé d'Allah ﷺ, cha-*

*cun trouvera aisé la réalisation de ce pour quoi il fut créé* ». Le Destin dans l'Islam c'est donc de retrousser ses manches et faire tout ce qui est en notre pouvoir, par la permission d'Allah, pour obtenir ce qui nous est profitable et repousser l'épreuve et le dommage puis de dire, en voyant le résultat de ses œuvres : « *Telle est la Volonté d'Allah* ». Le Destin ce n'est pas, contrairement à la croyance devenue populaire chez les musulmans des dernières générations : baisser les bras, laisser les choses venir, être passif, en se disant : « *de toute manière tout est écrit !* » (*koulchi bi maktoub*). À chacun de nous de prendre ses responsabilités et de porter le souci des siens.

## Exégèse

# les « 10 commandements » dans le Coran

**Allah le Très Haut dit : « Venez donc que je vous récite ce que votre Seigneur vous a rendu sacré :**

- 1- N'adorez avec Allah rien ni personne.**
- 2- Entretenez une excellente relation avec vos parents.**
- 3- N'attendez en aucun cas à la vie de vos enfants par crainte de la pauvreté – Nous subvenons à vos besoins ainsi qu'aux leurs -**
- 4- N'approchez points les turpitudes apparentes ou dissimulées,**
- 5- N'attendez pas à la vie qu'Allah a rendue sacrée faisant fi de toute justice,**

**Voilà donc ce à quoi Allah vous exhorte afin que vous raisonniez.**

- 6- Et n'approchez l'héritage de l'orphelin que de la meilleure manière, jusqu'à ce qu'il atteigne la majorité,**
- 7- Soyez honnêtes et justes dans la pesée – dans la mesure de vos capacités –**
- 8- Soyez équitables dans vos propos, même lorsqu'il s'agit d'un proche,**
- 9- Honorez votre engagement envers Allah,**

**Voilà donc ce à quoi Allah vous exhorte afin que vous vous souveniez.**

- 10- Ceci est Mon droit chemin suivez-le et ne suivez pas les routes qui s'en écartent.**

**Voilà donc ce à quoi Allah vous exhorte afin que vous vous préserviez (soyez pieux) ».**

Certains ont qualifié ce passage de la sourate *al an'am* des « dix commandements » du Coran. Ibn 'Abbas commente quant à lui, d'après Al Hakim : « *il s'agit de versets explicites qui composent la base fondamentale du Livre* », « *il s'agit des fondements de toute Loi révélée, de principes qui n'ont jamais été abrogés* ».

Ces versets révélés à La Mecque invitent le Prophète ﷺ à convoquer son peuple afin de mettre un terme à leurs tergiversations, leurs mensonges à l'endroit d'Allah et à leurs réflexions stériles. Nous invitons nos lecteurs à se reporter aux quinze versets qui précèdent le passage traduit plus haut (sourate 6, versets 136 à 150) pour se rendre compte de ces « règles » stupides inventées par les hommes et attribuées injustement au Seigneur, *béni et Exalté soit-Il !*

Aussi, le Prophète est-il chargé ici d'explicitier les valeurs et principes fondamentaux de l'Islam, en quelques minutes tout au plus, afin d'atteindre, tant qu'il le peut la conscience de ses interlocuteurs (« *afin que vous raisonniez* »), de graver ce discours dans leurs mémoires (« *afin que vous vous souveniez* »), et de permettre leur possible mise en pratique de ces prescriptions (« *afin que vous vous préserviez* »).

Ces principes fondamentaux quels sont-ils ? Premièrement le fait de reconnaître le droit exclusif d'Allah à être adoré et considéré comme seul et unique divinité. C'est là la justice même et cela relève du bon sens. Le monde tel qu'il est agencé et qu'il fonctionne, l'humain tel qu'il est composé au niveau biologique et psychologique, l'animal, le végétal, le balai des astres et celui des molécules, tout cela ne peut évidemment pas être le fruit du hasard – la science n'explique que le comment en faisant des hypothèses et n'expliquera jamais le pourquoi - ou d'un dieu-homme, d'un dieu-imparfait, d'un dieu multiple : « *s'il y avait plusieurs divinités l'univers serait en dysharmonie* ». Le fondement de l'éthique, du droit, de la foi, de la société, de la civilisation et de tout ce qui a trait à la foi monothéiste repose sur le principe de l'unité absolue et parfaite d'Allah, nulle divinité que Lui, sans père, ni mère, ni femme, ni enfant, ni semblable : « *Dis : Il est Allah l'Unique, Allah le Transcendant, Il n'a pas été ni n'a enfanté, et Il n'a rien qui puisse Lui être comparé* ». C'est là le premier et le plus grand principe, qui avait déjà été énoncé par Allah à Moïse au Sinai, et reporté dans la Torah dans le livre de l'Exode : « *Tu n'auras pas d'autres dieux face à Moi. (...) Tu ne te prosterner pas devant*

d'autres dieux que moi, et tu ne les serviras point... ». Ce fondement est le cœur même du monothéisme islamique, on ne peut présenter l'éthique ou quelque sujet que ce soit sans évoquer cette question.

Ensuite Allah va aborder la place imminente des parents qui, par l'amour et l'attention qu'ils donnent à leurs enfants, qui du fait des dépenses de temps, d'argent, d'énergie qu'ils leur accordent, méritent en retour le meilleur comportement. Pas un bon comportement, mais bien le meilleur, le verset utilisant le superlatif.

Dans la version coranique des dix commandements, la piété filiale vient immédiatement après la reconnaissance de l'unicité d'Allah ; et on retrouve ce schéma dans de nombreux passages du Coran. La raison en est, que la reconnaissance envers Allah implique la reconnaissance envers les parents et vice versa. Les parents sont, dès lors qu'ils essaient de jouer convenablement leur rôle en suivant leur instinct parental – le canal principal au travers duquel l'enfant recevra la miséricorde, l'amour, la douceur, l'éducation, et les bienfaits provenant en réalité du

Bon et Miséricordieux. C'est en tant que canal de la bonté d'Allah - et même s'ils ont fait des erreurs car qui n'en fait pas ? et même s'ils sont incroyants en Allah et hostiles à Sa religion – que nous leur devons dans tous les cas de la bonté : « *Ton Seigneur a décrété : N'adorez que Lui ; et soyez bons envers vos parents. Si jamais ils venaient à atteindre un âge avancé alors que tu es vivant ; ne soupire pas d'agacement à cause d'eux, ne les brusque pas, mais adresse-leur des paroles respectueuses. Et par pitié ; écrase-toi donc devant eux ; et dis dans tes prières : Ô mon*

*Seigneur, aie pitié d'eux qui se sont occupés de moi dans mon enfance !* ».

La reconnaissance ne peut être sélective. Être reconnaissant vis-à-vis de qui-conque s'est montré bienfaisant envers nous est un devoir pour le croyant. La non-reconnaissance, l'ingratitude se traduit par le « *koufr* » qui est antinomique à la foi. Il s'agira donc d'être reconnaissants envers Allah puis envers nos parents.

A suivre incha Allah...

### Apprendre des invocations

## La volatilité du cœur

عن أنس رضي الله عنه قال قال كَبْرَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ يُكْتَبُ أَنْ يَقُولَ  
 «يَا مُقَلِّبَ الْقُلُوبِ ثَبِّتْ قَلْبِي عَلَى دِينِكَ»  
 فَقُلْتُ يَا رَسُولَ اللَّهِ، أَمَّا بِكَ، وَبِمَا جِئْتَ بِهِ، فَهَلْ تَخَافُ عَلَيَّ؟  
 قَالَ نَعَمْ، إِنَّ الْقُلُوبَ بَيْنَ أَصْبُعَيْنِ مِنْ أَصَابِعِ اللَّهِ، يَقْلِبُهَا كَيْفَ يَشَاءُ.  
 رواه الترمذي وأحمد وغيرهما

Anas rapporte que le Prophète ﷺ répétait souvent cette prière : « *ô Maître des cœurs, raffermis nos cœurs dans ta religion* ». Anas lui dit : « *Ô Envoyé d'Allah, nous avons cru en toi et en ce que tu nous as apporté, as-tu encore peur pour nous ?!* », ce à quoi l'Envoyé ﷺ répondit : « *Oui, en effet. Les cœurs sont entre les doigts d'Allah qui les retourne à sa guise* ». [Al Tirmidhi, Ahmad : auth.]. Il donna substantiellement la même réponse à Aïcha qui elle aussi s'étonnait de l'entendre si souvent formuler cette prière : « *Si [Allah] le veut Il le fait dévier [le cœur] et s'Il le veut, Il le maintient [dans l'obéissance]* » [Ahmad, Al Nasai : auth.]. Le Coran a également évoqué l'invocation des érudits, ceux qui ont assimilé

la connaissance : « *notre Seigneur garde nos cœurs de la déviance après nous avoir guidé et aies pitié de nous...* » [3].

Ces textes, comme tant d'autres, démontrent la place centrale du cœur dans l'Islam. Le cœur en tant que siège (symbolique) des sentiments, de la foi, de la piété, et de la vie spirituelle doit être l'objet de tous nos efforts et de toutes nos attentions. Il est un jardin que chacun est chargé de cultiver. Il est un espace d'adoration préservé de l'ostentation. Objet du regard permanent de Celui qui connaît le contenu des poitrines. Peu importe la grandeur des œuvres apparentes pourvu que l'on rencontre notre Créateur avec un cœur sain.

Abraham le disait : « *ne me couvre point d'opprobre au jour de la résurrection, le jour où ni les biens ni les enfants ne seront utiles, à moins de se présenter devant Allah avec un cœur sain* » [26].

Ces textes nous renseignent de plus sur le caractère volatile et instable du cœur : aujourd'hui tourné vers Allah et empli de foi et peut-être demain rebelle à Son Seigneur et empli de doutes et d'hypocrisie (pourvu qu'Allah nous préserve !).

Aussi le croyant est alerte, il sonde constamment son cœur afin d'analyser les pensées qui le traversent et les sentiments qui l'habitent. Il veille à ne pas laisser s'y installer des maladies spirituelles nocives et parfois mortelles.

Le croyant doit se souvenir que la foi et la piété sont des bienfaits d'Allah qui appellent à la reconnaissance et qui

doivent être entretenues au quotidien.

Le croyant demeure alors dans la crainte vis-à-vis d'Allah qui par Sa justice peut décider un jour de détourner un cœur dans lequel la foi s'est corrompue du fait de la négligence du serviteur plus soucieux des actes apparents que des actes du cœur.



Voilà donc pourquoi nous devons formuler ces invocations chaque jour et dans chaque prière, en espérant qu'Allah nous accordera Sa grâce !

Abonnez-vous à notre newsletter sur  
[www.alkahflejournal.com](http://www.alkahflejournal.com)

# L'amour d'Allah

L'Imam Al Boukhari rapporte d'après Abou Hourayra – *Qu'Allah lui accorde pleine satisfaction* – que le Prophète ﷺ a dit : Allah le Très Haut dit : « *Quiconque déteste l'un de Mes élus, Je lui déclarerai la guerre. Mon serviteur ne peut se rapprocher de Moi que par ce que Je lui ai prescrit, et c'est ce que J'aime le plus. Puis Mon serviteur ne cesse de se rapprocher de Moi en accomplissant des œuvres surrogatoires jusqu'à ce que Je l'aime. Dès lors que Je l'aime, Je deviens sa vue avec laquelle il voit, son ouïe qui lui permet d'entendre, sa main par laquelle il saisit, ses jambes au moyen desquelles il marche. S'Il me demande quoi que ce soit, ou qu'Il sollicite Ma protection, Je lui accorde aussitôt. Je n'hésite en rien comme J'hésite dans le fait de faire mourir le croyant, car celui-ci déteste la mort et Je déteste le faire souffrir* ».

Ce hadith est illustre en bien des aspects. Il évoque le statut particulier de cette « caste » des « élus », des « protégés », des « favoris », des « bien-aimés » d'Allah le Très Haut. Tous ces qualificatifs renvoyant à la définition du « *waliy* » tel que défini dans cet énoncé.

Le « *waliy* » n'est pas un « chanceux » qui serait né avec ce statut ou l'aurait hérité de parents pieux. Le *waliy* est un homme ou une femme qui a bien compris sa religion, qui s'est instruit des commandements d'Allah et de Ses interdits pour pratiquer les premiers et s'écarter des seconds.

On ne peut adorer Allah autrement que par la voie de ce qu'Il a révélé à Son dernier Prophète Mohamamad ﷺ. C'est là la façon de L'adorer qu'Il aime le plus, et la seule qu'Il accepte : « *la religion auprès d'Allah est l'Islam* », « *Quiconque cherche un autre chemin que*

*l'Islam, (son œuvre) ne sera pas acceptée et il sera dans l'au-delà du nombre des perdants* ». L'Islam c'est ce qu'Allah a révélé dans le Coran et ce qui nous a été rapporté d'authentique des enseignements du Prophète ﷺ dans la Sounnah purifiée. Omar confirme que la meilleure adoration consiste à pratiquer les obligations et à s'écarter des interdits.

Les obligations et les interdits touchent aussi bien le volet culturel (prières, jeûne, aumône, pèlerinage...) que les côtés éthique, moral, les relations interpersonnelles (mariage, divorce, transactions...). Nous ne devons pas avoir une approche restrictive en nous focalisant uniquement sur la dimension pratique, en oubliant l'éthique tel la bonté envers les parents, les enfants, les conjoints, les proches, les voisins, le fait d'avoir de bonnes paroles envers les gens, le respect des engagements etc.

Ce que montre également cette parole est que l'accomplissement des obligations en délaissant les interdits, est une chose très grande et même suffisante pour que la personne obtienne la Miséricorde d'Allah et soit autorisée à entrer au Paradis. De nombreux textes confirment ce point.

Ceci dit, le *waliy* ne peut en rester là. Jour après jour, il cherche à parfaire son œuvre et l'augmenter. Il progresse et fait preuve de constance dans cette progression. Il ne s'empresse pas et agit avec pondération, en respectant les étapes et les priorités, en augmentant le niveau petit à petit. On a dit que l'œuvre la plus aimée du Prophète ﷺ est « *celle qui était faite avec persévérance, même si elle était minime* ». Encore une fois les œuvres surrogatoires peu-

vent concerner les prières évidemment, ou le jeûne ou l'aumône ; mais il peut aussi s'agir d'efforts au-delà du minimum obligatoire dans les relations avec les gens, les visites aux malades, l'aide aux démunis, l'assistance aux veuves et aux orphelins, l'apprentissage ou l'enseignement de toute connaissance utile etc...

En agissant de la sorte, le simple croyant développe ces deux qualités que sont la foi et la piété, et s'élève petit à petit dans les degrés de proximité spirituelle avec Allah le Pur, le Saint, l'Exalté, jusqu'à dépasser un certain seuil au-delà duquel il reçoit ce titre honorifique de *waliy*. Titre qu'il devra désormais conserver et développer davantage en poursuivant sa route.

Ce chemin demande obligationnellement du temps, c'est un sous-entendu de ce hadith. Cela peut prendre des années ou des dizaines d'années. Celui qui pense parvenir à ce degré en quelques semaines ou mois ou en un ou deux ans se trompe lourdement. Allah nous décrit ensuite les « *superpouvoirs* » accordés au *waliy*. Il n'est pas celui qui fait parler les morts, vole dans le ciel, ou marche sur l'eau. Il est celui qui suit scrupuleusement le chemin droit, observant intelligemment la Sounnah de l'Imam des Awliya (pluriel de *waliy*), notre saint Prophète ﷺ. Le *waliy* se verra doté d'une protection toute particulière de la part d'Allah le Très Haut qui anéantira tous ceux qui lui voudront du mal, et qui préservera chacun de ses organes – une autre version du hadith évoque également le cœur et la langue – de ce qu'Il n'aime pas et les orientera à la pratique de ce qu'Il aime. Par ailleurs, Allah accordera à

son *waliy* tout ce que celui-ci lui demandera, étant entendu que le *waliy* ne saurait, de par son savoir et sa sagesse, réclamer ce qui déplaît à Son Seigneur, *Béni et Exalté soit-Il*. Le summum des biens accordés au *waliy* est le fait d'être aimé d'Allah le Très Haut, le Très Majestueux. Nous l'avons déjà dit : Allah, tout Dieu et Maître des Mondes qu'Il est, est Aimant et Miséricordieux. Il a affirmé dans le Coran : « *Ceux qui ont cru et fait de bonnes choses, le Seigneur leur accordera Son amour* ». Le Prophète ﷺ implorait l'Amour du Tout Miséricordieux et invitait les musulmans à en faire de même, répétant l'invocation qu'il a attribué à David : « *Ô Mon Dieu, je Te demande Ton amour, l'amour de ce que Tu aimes, et l'amour des œuvres qui mènent à Ton amour* – car, on ne peut parvenir à l'amour Divin sans œuvres ! – *Ô Mon Dieu, fais que Ton amour me soit plus cher que tout : ma vie, ma famille, mes biens et l'eau fraîche lorsque je suis assoiffé* ». On a également cette autre invocation en l'attribuant au prophète David : « *Ô Mon Dieu, accorde-moi Ton amour, car dès lors que Tu aimes une personne, Tu accepteras nécessairement son œuvre si misérable soit-elle et Tu pardonneras forcément ses fautes, fussent-elles immenses* ». Par ailleurs, l'envoyé d'Allah ﷺ nous a informé que lorsqu'Allah aime une personne Il le fait savoir à l'Ange Gabriel qui aime alors aussitôt ce *waliy* et qui fait l'annonce auprès des habitants des cieux de l'amour d'Allah pour cette personne. Les habitants des cieux aiment alors le bienheureux, qui se verra partout respecté sur Terre, y compris de ses ennemis !

Version complète de l'article disponible en ligne.